

Accord de libre-échange

Au moins, la disposition suivante est honnête. Elle dit que nous allons libéraliser de façon sensible les conditions d'investissement à l'intérieur de cette zone de libre-échange. Je mets les députés en garde, car là encore, il ne s'agit pas seulement de commerce. Ce qui est en jeu, ce ne sont pas uniquement les droits de douane, comme le gouvernement voudrait nous le faire croire. Il s'agit ici des investissements que le gouvernement, non pas l'opposition, mais bien le gouvernement conservateur lui-même a estimé nécessaire de protéger, par la Loi sur Investissement Canada, contre la mainmise des compagnies américaines. Toute compagnie canadienne dont les actifs dépassent 5 millions de dollars doit faire l'objet d'un examen. Dans le cadre de cet examen, on peut lui demander de s'engager envers la collectivité dans laquelle est située une entreprise dont elle fait l'acquisition.

Je mets en garde les députés de l'arrière-ban conservateur au sujet de ce qui les attend. Ce qui va se passer, en vertu de cet accord commercial, a déjà commencé à se produire un peu partout à travers le pays, dans des villes et des villages qui se préparent à affronter le libre-échange. Les entreprises canadiennes vont se faire racheter. Elle seront fermées. Des emplois disparaîtront. Le marché canadien sera approvisionné à partir des États-Unis par des sociétés-mères qui rachèteront les entreprises canadiennes pour les fermer. Cela a déjà commencé. Le phénomène va prendre beaucoup plus d'ampleur à l'avenir. Les conséquences seront catastrophiques pour les Canadiens.

Enfin, il est question de jeter les bases d'une coopération multilatérale plus grande pour multiplier les avantages découlant de l'Accord. Je dois dire aux députés de la Chambre que les gens avec qui je me suis entretenu au début de cette série de négociations du GATT tenue à Punta del Este, en Uruguay, en 1986, m'ont tous dit sans exception, lorsqu'ils pouvaient parler en privé, qu'ils étaient terrifiés par ce qui se produit en Amérique du Nord. Ils étaient terrifiés de voir que nous nous dirigeons vers la création d'un autre bloc commercial puissant qui se livrera à la discrimination à l'endroit du reste du monde.

Je pense que la motion sur les objectifs devrait être rejetée. Je pense également que la motion sur le droit unilatéral du gouvernement fédéral de prendre des mesures pour forcer les provinces à appliquer l'Accord devrait être éliminée car autrement ce serait la fin de notre régime fédératif. Nous aurons un régime au sein duquel le gouvernement fédéral et les provinces ont la place qui leur revient.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, mon intervention au sujet de la motion no. 6, qui aurait pour effet de supprimer l'article 4, s'inspire d'un certain nombre d'observations et de conclusions exprimées au cours de quelques derniers mois, particulièrement au comité. Parmi les multiples analyses et études effectuées, rares sont les documents qui m'ont frappé, autant par leur pertinence et leur précision que par leur objectivité, que celui dont je me servirai au cours de quelques prochaines minutes. Je fais référence au document préparé par le procureur général de l'Ontario en mai 1988 et intitulé: «Analyse juridique des répercussions de

l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis». Voilà le genre de document que les simples députés conservateurs auraient intérêt à étudier sérieusement d'ici les prochaines élections parce qu'ils auront fort à faire pour défendre cet Accord lorsqu'ils seront en campagne électorale en Ontario.

Je vais vous rapporter brièvement l'essentiel de cette analyse. Ce document, dont je vais vous lire des extraits, n'a pas été préparé par un député de l'opposition. Il a été produit par l'un des dix gouvernements provinciaux du Canada; de toute évidence, un gouvernement qui a à coeur, comme il se doit, son avenir économique et industriel.

Selon ses auteurs, l'Accord fait des États-Unis un troisième partenaire à la table des négociations constitutionnelles, ce qui l'investit du pouvoir d'influencer les grandes questions d'orientation gouvernementale. Cet argument a été avancé tout à l'heure par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) lorsqu'il a mentionné la présence d'une troisième partie, observation qui a été ridiculisée par un député d'en face. Il s'agit d'une observation très significative de la part d'un organisme gouvernemental. Par conséquent, il faut bel et bien en conclure qu'il y aura une troisième partie à la table des négociations constitutionnelles à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord.

Deuxièmement, selon cette analyse, le rôle que les États-Unis joueront dorénavant dans les affaires publiques canadiennes menace le fédéralisme canadien, traditionnellement marqué au coin du compromis. Inutile d'insister là-dessus. Nous savons fort bien qu'une fois mis en oeuvre, cet accord va modifier la nature de nos relations fédéro-provinciales. Nous en verrons les effets lors des prochaines réunions fédéro-provinciales.

Troisièmement, l'auteur de l'analyse conclut que l'accord empêchera sensiblement les provinces d'établir leurs propres politiques économiques et sociales. Voilà un argument de taille puisqu'il concerne non seulement l'Ontario mais toutes les provinces. Il met en cause la nature et l'évolution actuelles du Canada. Avec cet accord, les provinces seront moins en mesure d'orienter leur avenir social et économique. Nous ignorons encore l'ampleur de cette entrave, mais elle constitue une certitude.

Quatrièmement, cette entrave au choix des orientations par les provinces sera si profonde que l'accord revêt un caractère constitutionnel. Tel est l'avis qu'a exprimé le procureur général de l'Ontario en mai dernier.

Cinquièmement, toujours selon cette analyse, les États-Unis auraient droit de regard sur les décisions provinciales qu'ils pourraient, à la limite, soumettre à des mesures de représailles sans que les provinces ou le secteur privé ne jouissent, aux termes de l'accord, du moindre droit d'être entendus. C'est pourquoi le ton monte depuis quelques mois ou quelques semaines. Les petites entreprises ne s'étaient d'abord prononcées que faiblement, mais leur opposition est de plus en plus vive. La rumeur a fait son chemin, en quelque sorte. Les petites entreprises ont enfin compris que l'accord peut menacer leur survie.